



La Cellule de validation des acquis

Interlocuteur privilégié du candidat tout au long de son parcours, la Cellule de validation des acquis informe, oriente et accompagne le candidat en mettant en œuvre :

- * une orientation vers le dispositif approprié (VAPP, VAE ou les alternatives possibles) ;
- * des conseils et entretiens pour la constitution des dossiers (VAPP ; recevabilité/VAE) ;
- * la coordination avec les différents membres des équipes pédagogiques et administratives des dispositifs ;
- * une aide et un soutien pour faciliter les démarches administratives, pédagogiques du candidat et le suivi de son dossier pour favoriser son parcours de réussite.

Elle renseigne et informe sur :

- * les objectifs d'une démarche de validation des acquis (VAPP/VAE) et les certifications accessibles ;
- * les règles, critères et conditions d'accès ;
- * les étapes des différents dispositifs de validation et les modalités de leur mise en œuvre à l'UPPA.